

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 novembre 2019

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt novembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

ALLONGEMENT DE  
LA CONVENTION DE  
RESERVATION DE  
LA VILLE SUR LE  
PATRIMOINE DE  
RATP HABITAT SIS  
71/81 BOULEVARD  
DU GENERAL  
LECLERC DE  
HAUTECLOQUE.

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Farida FEKAR, Liliane GAUDUBOIS, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Arnold BAC, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Jean DESLANDES, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Irina SCHAPIRA par Sandie VESVRE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Georges AMZEL par Claude COLLIN, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENT : Mathieu AGOSTINI.

SECRETAIRE : Malika DJERBOUA.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20191120-D130-19-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2019  
Date de réception préfecture : 22/11/2019

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019

**OBJET : ALLONGEMENT DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LA VILLE SUR LE PATRIMOINE DE RATP HABITAT SIS 71/81 BOULEVARD DU GENERAL LECLERC DE HAUTECLOQUE.**

Le Conseil,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le Code de la construction et de l'Habitation,  
**VU** la demande d'allongement de 10 ans de la garantie d'emprunt du bailleur social RATP-Habitat, auprès de la ville concernant le patrimoine sis 71/81 boulevard du Général Leclerc de Hautecloque,  
**VU** la délibération n°D80/19 du Conseil municipal du 26 juin 2019 accordant cette demande d'allongement de la garantie d'emprunt,

**CONSIDERANT** que la ville a une convention de réservation de 16 logements sur le patrimoine sis 71/81 boulevard du Général Leclerc de Hautecloque en contrepartie de la garantie d'emprunt,

**CONSIDERANT** que RATP-HABITAT demande un allongement de 10 ans de cette garantie d'emprunt accordée par la ville des Lilas

**CONSIDERANT** que la convention de réservation doit être prolongée de 10 ans également

**VU** le budget communal,  
**VU** l'avis de la commission compétente,  
**VU** le rapport du représentant légal,  
**VU** le projet de convention de réservation ci-joint,

### APRES EN AVOIR DELIBERE :

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** l'allongement de 10 ans de la convention de droit de réservation de 16 logements dans le patrimoine de RATP-HABITAT sis 71/81 boulevard du Général Leclerc de Hautecloque aux Lilas, en contrepartie de l'allongement de 10 ans de la garantie d'emprunt accordée par la Ville des Lilas à ce dernier.

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

**ARTICLE 3 :** **DIT** que la présente délibération et le document annexé seront transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, au trésorier municipal des Lilas, aux intéressés et affichés en mairie.

Et ont signé le registre les membres présents,  
Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**

Certifiée exécutoire compte tenu

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **26 NOV. 2019**  
(pendant une durée continue de 2 mois)



Délibération votée par :

Voix pour : 34

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20191120-D130-19-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2019  
Date de réception préfecture : 22/11/2019